

Cinq points de discussion israÃ©liens sur Gaza: dÃ©mystifiÃ©s

Description

Noura Erakat â?? The Nation â?? 25 juillet 2014

IsraÃ«l prÃ©tend quâ??il ne fait quâ??exercer son droit Ã la lÃ©gitime dÃ©fense et que Gaza nâ??est plus occupÃ©e. Voici ce que vous devez savoir sur ces points de discussion, et plus encore.

gaza_airstrike_2014_ap_img

Les fumÃ©es des frappes israÃ©liennes sâ??Ã©lÃ¨vent au-dessus de la bande de Gaza (AP â?? Hatem Moussa)

IsraÃ«l a tuÃ© prÃ¨s de 800 Palestiniens dans les vingt-et-un derniers jours, dans la bande de Gaza seulement ; son attaque se poursuit. Les Nations-Unies estiment que plus de 74 % des tuÃ©s sont des civils. Ce qui nâ??est pas surprenant avec une population de 1,8 million dâ??habitants, oÃ¹ le nombre des membres du Hamas est dâ??environ 15 000. IsraÃ«l ne nie pas avoir tuÃ© ces Palestiniens en utilisant une technologie aÃ©rienne moderne et du matÃ©riel de guerre de prÃ©cision grÃ¢ce Ã la gÃ©nÃ©rositÃ© de lâ??unique superpuissance du monde. En fait, il ne nie mÃªme pas que ce sont des civils.

La machine de propagande dâ??IsraÃ«l, cependant, insiste sur le fait que ces Palestiniens voulaient mourir (Â« culture du martyre Â»), quâ??ils ont mis en scÃ¨ne leur propre mort (Â« morts tÃ©lÃ©gÃ©niques Â») ou quâ??ils ont Ã©tÃ© les victimes tragiques de lâ??emploi par le Hamas de lâ??infrastructure civile Ã des fins militaires (Â« boucliers humains Â»). Dans tous les cas, la puissance militaire est en train de reprocher aux victimes leurs propres morts, de les accuser de dÃ©valoriser la vie, et dâ??attribuer ce mÃ©pris Ã une dÃ©cadence culturelle. Dans le fond, IsraÃ«l â?? avec les mÃ©dias grand public conciliants qui acceptent incontestablement ce discours â?? dÃ©shumanise les Palestiniens, les prive mÃªme de leur Ã©tat de victime, et lÃ©gitime ses flagrantes violations des droits de lâ??homme et de la lÃ©gislation.

Ce nâ??est pas la premiÃ¨re fois. Les images Ã©pouvantables de corps dâ??enfants dÃ©capitÃ©s et dâ??une innocence volÃ©e sur les cÃ´tes de Gaza sont une lamentable rÃ©pÃ©tition des agressions israÃ©liennes contre Gaza de novembre 2012 et de lâ??hiver 2008-2009. Non seulement les tactiques

militaires sont identiques mais aussi les efforts de relations publiques et les arguments juridiques fallacieux qui Ã©tayent les attaques. Inexplicablement, les commentateurs des informations dans les grands mÃ©dias acceptent de tels arguments comme avÃ©rÃ©s.

Ci-dessous, jâ??aborde cinq points de discussions rÃ©currents dâ??IsraÃ«l. Jâ??espÃ¨re que ceci sâ??avÃ¨rera utile aux vedettes des actualitÃ©s.

1 â?? IsraÃ«l exerce son droit Ã la lÃ©gitime dÃ©fense

En tant que puissance occupante de la bande de Gaza, et plus gÃ©nÃ©ralement des territoires palestiniens, IsraÃ«l a lâ??obligation et le devoir de protÃ©ger les civils sous son occupation. Il gouverne grÃ¢ce Ã lâ??armÃ©e et Ã une autoritÃ© de force publique pour maintenir lâ??ordre, se protÃ©ger et protÃ©ger la population civile sous son occupation. Il ne peut simultanÃ©ment occuper le territoire, usurpant ainsi les pouvoirs autonomes qui autrement appartiendraient aux Palestiniens, et lui dÃ©clarer la guerre. Ces politiques contradictoires (occuper un territoire et dÃ©clarer la guerre Ã ce mÃªme territoire) rendent la population palestinienne doublement vulnÃ©rable.

Les conditions prÃ©caires et instables dans la bande de Gaza dont souffrent les Palestiniens sont la responsabilitÃ© dâ??IsraÃ«l. IsraÃ«l soutient pouvoir invoquer le droit Ã la lÃ©gitime dÃ©fense en vertu du droit international comme dÃ©fini Ã lâ??article 51 de la Charte des Nations-Unies (*). La Cour internationale de Justice, pourtant, a rejetÃ© cette interprÃ©tation juridique erronÃ©e dans son avis consultatif de 2004 (http://www.icj-cij.org/docket/files/131/1671.pdf). La CIJ y explique quâ??une attaque armÃ©e qui dÃ©clencherait lâ??application de lâ??article 51 doit Ãªtre imputable Ã un Ã?tat souverain, mais que les attaques armÃ©es menÃ©es par les Palestiniens Ã©mergent du contrÃ´le juridictionnel dâ??IsraÃ«l lui-mÃªme. IsraÃ«l a le droit de se dÃ©fendre contre les attaques de roquettes, mais il doit le faire en conformitÃ© avec la loi de lâ??occupation et non avec les autres lois de la guerre. Les lois de lâ??occupation assurent une protection plus grande de la population civile. Les autres lois de la guerre Ã©quilibrent les avantages militaires et les souffrances des civils. DÃ©clarer quâ??Â« aucun pays ne tolÃ¨rerait des tirs de roquettes de la part dâ??un pays voisin Â» est par consÃ©quent une diversion, et sans aucun fondement.

IsraÃ«l dÃ©nie aux Palestiniens le droit de gouverner et de se protÃ©ger, tout en invoquant simultanÃ©ment le droit Ã la lÃ©gitime dÃ©fense. Câ??est une Ã©nigme, et une violation de la lÃ©gislation internationale, une violation quâ??IsraÃ«l a provoquÃ©e dÃ©libÃ©rÃ©ment pour se dÃ©rober Ã ses responsabilitÃ©s.

2 â?? IsraÃ«l sâ??est retirÃ© de Gaza en 2005

IsraÃ«l prÃ©tend que son occupation de la bande de Gaza a pris fin avec le retrait unilatÃ©ral de sa population de colons en 2005. Il a alors annoncÃ© que la bande de Gaza Ã©tait un Â« territoire hostile Â» et dÃ©clarÃ© la guerre Ã sa population. Ni lâ??argument ni la dÃ©claration ne sont dÃ©fendables. MalgrÃ© le retrait des 8000 colons et de lâ??infrastructure militaire qui protÃ©geait leur prÃ©sence illÃ©gale, IsraÃ«l a maintenu un contrÃ´le effectif sur la bande de Gaza et ainsi, il reste une puissance occupante telle que dÃ©finie Ã lâ??article 42 du RÃ¨glement de La Haye (**). Jusquâ??Ã aujourdâ??hui, IsraÃ«l a maintenu son contrÃ´le sur lâ??espace aÃ©rien, les eaux du territoire, la sphÃ¨re Ã©lectromagnÃ©tique, le registre de la population et les mouvements de tous les biens et personnes.

IsraÃ«l argue que le retrait de Gaza est la preuve que la fin de lâ??occupation nâ??apportera pas la paix. Certains vont mÃªme jusquâ??Ã dire que les Palestiniens ont gaspillÃ© leurs chances de construire un paradis pour construire Ã la place un refuge pour terroristes. Ces arguments visent Ã masquer les responsabilitÃ©s dâ??IsraÃ«l dans la bande de Gaza, aussi bien quâ??en Cisjordanie. Comme lâ??a expliquÃ© une fois le Premier ministre Netanyahu, IsraÃ«l doit sâ??assurer de ne pas faire Â« une autre Gaza en JudÃ©e et Samarieâ?¦ Je pense que le peuple israÃ©lien comprend maintenant ce que je dis toujours : quâ??il ne peut y avoir de situation, en vertu dâ??un accord, oÃ¹ nous abandonnerions le contrÃ´le de la sÃ©curitÃ© du territoire Ã lâ??ouest du Jourdain Â».

Les Palestiniens nâ??ont toujours pas connu ne serait-ce quâ??un jour dâ??auto-gouvernance. IsraÃ«l a aussitÃ´t imposÃ© un siÃ¨ge sur la bande de Gaza quand le Hamas a gagnÃ© les Ã©lections lÃ©gislatives de janvier 2006, et il lâ??a fortement resserrÃ© quand le Hamas a mis en dÃ©route le Fatah en juin 2007. Lâ??Ã©tat de siÃ¨ge a crÃ©Ã© une Â« catastrophe humanitaire Â» dans la bande de Gaza. Les habitants ne seront pas en mesure dâ??accÃ©der Ã lâ??eau potable, Ã lâ??Ã©lectricitÃ© ou mÃªme aux besoins mÃ©dicaux les plus urgents. Lâ??Organisation mondiale de la SantÃ© explique que la bande de Gaza sera rendue invivable dâ??ici 2020. Non seulement IsraÃ«l nâ??a pas mis fin Ã son occupation, mais il a crÃ©Ã© une situation dans laquelle les Palestiniens ne peuvent survivre Ã long terme.

3 â?? Cette opÃ©ration israÃ©lienne, entre autres, a Ã©tÃ© provoquÃ©e par les tirs de roquettes venant de Gaza

IsraÃ«l met en avant que ses guerres actuelles et passÃ©es contre la population palestinienne de Gaza sont une rÃ©ponse aux tirs de roquette. Une preuve empirique de 2008, 2012 et 2014 réfute cette allÃ©gation. Dâ??abord, selon le ministÃ¨re des Affaires Ã©trangÃ¨res dâ??IsraÃ«l, la plus grande rÃ©duction des tirs de roquette a Ã©tÃ© obtenue par la voie diplomatique et non par des moyens militaires. Ce graphique (http://blog.thejerusalemfund.org/2014/07/gaza-cease-fire-dynamics-explained-what.html) dÃ©montre la corrÃ©lation entre les attaques militaires dâ??IsraÃ«l sur la bande de Gaza et lâ??activitÃ© militante du Hamas. Les tirs de roquettes du Hamas augmentent en rÃ©action aux attaques militaires israÃ©liennes et dÃ©croissent en corrÃ©lation directe avec elles. Les cessez-le-feu ont apportÃ© la sÃ©curitÃ© la plus grande Ã la rÃ©gion.

Pendant les quatre mois du cessez-le-feu sous nÃ©gociation Ã©gyptienne en 2008, les militants palestiniens ont ramenÃ© le nombre de tirs de roquettes Ã zÃ©ro, ou Ã un seul chiffre, dans la bande de Gaza. En dÃ©pit de cette sÃ©curitÃ© et de ce calme relatifs, IsraÃ«l a brisÃ© le cessez-le-feu pour se lancer dans cette bien connue offensive aÃ©rienne et terrestre qui a tuÃ© 1400 Palestiniens en vingt-deux jours. En novembre 2012, lâ??assassinat extrajudiciaire par IsraÃ«l du responsable de la branche militaire du Hamas Ã Gaza, Ahmed Jabari, alors mÃªme que celui-ci Ã©tait chargÃ© dâ??examiner les conditions pour une solution diplomatique, a brisÃ© une fois encore le cessez-le-feu et prÃ©cipitÃ© lâ??offensive aÃ©rienne de huit jours qui a tuÃ© 132 Palestiniens.

ImmÃ©diatement avant la plus rÃ©cente des opÃ©rations dâ??IsraÃ«l, les attaques de roquettes et de mortier du Hamas ne menaÃ§aient pas IsraÃ«l. IsraÃ«l a délibérément provoqué cette guerre avec le Hamas. Sans fournir la moindre parcelle de preuve, il a accusÃ© la faction politique de lâ??enlÃ¨vement et du meurtre de trois colons prÃ¨s dâ??HÃ©bron. Quatre semaines et plus de 700 vies plus tard, IsraÃ«l nâ??a toujours pas apportÃ© la moindre preuve dÃ©montrant lâ??implication du Hamas. Durant les dix jours de lâ??opÃ©ration Gardien de nos frÃ¨res en Cisjordanie, IsraÃ«l a

arrÃªtÃ© environ 800 Palestiniens, sans inculpation ni jugement, il a tuÃ© neuf civils et pillÃ© prÃ¨s de 1300 bÃ¢timents rÃ©sidentiels, commerciaux et publics. Son opÃ©ration militaire a ciblÃ© les membres du Hamas qui avaient Ã©tÃ© libÃ©rÃ©s lors de lâ??Ã©change de prisonniers avec Gilat Shalit, en 2011. Ce sont ces provocations israÃ©liennes qui ont prÃ©cipitÃ© les tirs de roquettes, lesquels selon IsraÃ«l ne lui auraient laissÃ© dâ??autre choix que cette opÃ©ration militaire Ã©pouvantable.

4 â?? IsraÃ«l Ã©vite les victimes civiles, mais le Hamas cherche Ã tuer les civils

Le Hamas dispose dâ??une technologie rudimentaire en matiÃ¨re dâ??armement, qui nâ??a aucune capacitÃ© de ciblage. Ainsi, les attaques aux roquettes du Hamas violent ipso facto le principe de distinction, puisque toutes ses attaques sont faites sans discernement. Cela nâ??est pas contestÃ©. IsraÃ«l, cependant, ne serait pas plus tolÃ©rant avec le Hamas si celui-ci ciblait des objectifs strictement militaires, comme nous lâ??avons vu ces derniers temps. IsraÃ«l considÃ¨re le Hamas et toutes les formes que prend sa rÃ©sistance, armÃ©e ou autre, comme illÃ©gitimes.

En revanche, IsraÃ«l possÃ¨de la onziÃ¨me armÃ©e la plus puissante au monde, et certainement la plus forte du Moyen-Orient, et câ??est une puissance nuclÃ©aire qui nâ??a pas ratifiÃ© le TraitÃ© de non-prolifÃ©ration des armes nuclÃ©aires, qui possÃ¨de en outre une technologie en armes de haute prÃ©cision. Avec lâ??utilisation des drones, des F16 et de son arsenal de technologie en armes modernes, IsraÃ«l a la capacitÃ© de cibler des individus isolÃ©s et par consÃ©quent dâ??Ã©viter les victimes civiles. Mais, plutÃ´t que de les Ã©viter, IsraÃ«l a maintes fois ciblÃ© les civils, comme faisant partie de ses opÃ©rations militaires.

La doctrine Dahiya est au centre de ces opÃ©rations et se rÃ©fÃ¨re aux attaques aveugles dâ??IsraÃ«l au Liban en 2006. Le gÃ©nÃ©ral Gadi Eisenkot a affirmÃ© quâ??elle serait appliquÃ©e ailleurs :

Â« Ce qui est arrivÃ© au quartier Dahiya de Beyrouth en 2006 arrivera dans tout village dâ??oÃ¹ IsraÃ«l sera visÃ©. (â?¦) Nous lui appliquerons une force disproportionnÃ©e et y causerons de grands dommages et destructions. De notre point de vue, ce ne sont pas des villages civils, ce sont des bases militaires. Â»

IsraÃ«l est restÃ© fidÃ¨le Ã sa promesse. La mission dâ??enquÃªte des Nations-Unies de 2009 sur le conflit de Gaza, mieux connue sous le nom de Mission Goldstone, a conclu, Â« quâ??Ã partir dâ??un examen des faits sur le terrain et dont elle a Ã©tÃ© le tÃ©moin, ce qui est prescrit comme la meilleure stratÃ©gie (Doctrine Dahiya) semble avoir Ã©tÃ© prÃ©cisÃ©ment celle qui a Ã©tÃ© mise en pratique. Â»

Selon les organisations National Lawyers Guild, Physicians for Human Rights-Israel et Amnesty International, IsraÃ«l a directement pris pour cible les civils, ou causÃ© de maniÃ¨re inconsciente des morts de civils durant lâ??opÃ©ration Plomb durci (dÃ©cembre 2008 â?? janvier 2009). Loin dâ??Ã©viter la mort des civils, IsraÃ«l les considÃ¨re en rÃ©alitÃ© comme des cibles lÃ©gitimes.

5 â?? Le Hamas cache ses armes dans les maisons, mosquÃ©es et Ã©coles et utilise des boucliers humains.

Câ??est probablement lâ??allÃ©gation la plus insidieuse dâ??IsraÃ«l, car il accuse les Palestiniens de leur propre mort et les prive mÃªme de leur Ã©tat de victime. IsraÃ«l avanÃ§ait le mÃªme argument dans sa guerre contre le Liban en 2006 et dans sa guerre contre les Palestiniens en 2008. En dÃ©pit de ses croquis et plans militaires, IsraÃ«l nâ??a toujours pas prouvÃ© que le Hamas a utilisÃ© lâ??infrastructure civile pour stocker ses armes militaires. Les deux cas oÃ¹ le Hamas a effectivement stockÃ© des armes dans des Ã©coles de lâ??UNRWA, ces Ã©coles Ã©taient vides. Lâ??UNRWA a dÃ©couvert les roquettes et a condamnÃ© publiquement la violation de son intÃ©gritÃ©.

Les organisations internationales des droits de lâ??homme qui ont enquÃªtÃ© sur ces allÃ©gations ont dÃ©terminÃ© quâ??elles nâ??Ã©taient pas exactes. Le nombre Ã©levÃ© des morts dans la guerre de 2006 dâ??IsraÃ«l a Ã©tÃ© attribuÃ© Ã ses attaques aveugles. Human Rights Watch note :

Â« La preuve quâ??Human Rights Watch a dÃ©couverte dans ses enquÃªtes sur le terrain rÃ©fute lâ??argument (dâ??IsraÃ«l)â?¦ nous avons trouvÃ© des preuves solides que le Hezbollah stockait la plus grande partie de ses roquettes dans des bunkers et que les installations pour le stockage de ses armes se trouvaient dans des terrains inhabitÃ©s et dans des vallÃ©es, que dans la grande majoritÃ© des cas les combattants du Hezbollah avaient quittÃ© les zones peuplÃ©es de civils aussitÃ´t que les combats avaient commencÃ©, et que le Hezbollah avait tirÃ© la grande majoritÃ© de ses roquettes depuis des positions prÃ©parÃ©es Ã lâ??avance Ã lâ??extÃ©rieur des villages. Â»

En fait, seuls les soldats israÃ©liens ont systÃ©matiquement utilisÃ© des Palestiniens comme boucliers humains. Depuis lâ??incursion dâ??IsraÃ«l en Cisjordanie, en 2002, il utilise des Palestiniens comme boucliers humains en attachant de jeunes Palestiniens sur le capot de leurs vÃ©hicules ou en les forÃ§ant Ã entrer dans une maison oÃ¹ quelque militant aurait pu se cacher.

MÃªme en supposant que les allÃ©gations dâ??IsraÃ«l soient plausibles, le droit humanitaire oblige IsraÃ«l Ã Ã©viter des victimes civiles qui Â« seraient excessives par rapport Ã lâ??avantage militaire concret et direct attendu Â». Une force belligÃ©rante doit vÃ©rifier si un civil ou une infrastructure civile qualifie un objectif militaire. En cas de doute, Â« si un bien qui est normalement affectÃ© Ã un usage civil, comme un lieu de culte, une maison ou autre habitation ou une Ã©cole, est utilisÃ© pour contribuer efficacement Ã lâ??action militaire, il doit Ãªtre prÃ©sumÃ© ne pas Ãªtre utilisÃ© ainsi. Â»

Dans les plus de trois semaines de son opÃ©ration militaire, IsraÃ«l a dÃ©moli 3175 maisons, dont au moins une dizaine avec les familles Ã lâ??intÃ©rieur ; dÃ©truit cinq hÃ´pitaux et six cliniques ; endommagÃ© partiellement soixante-quatre mosquÃ©es et deux Ã©glises ; de partiellement Ã totalement dÃ©truit huit ministÃ¨res ; blessÃ© 4620 Palestiniens ; et tuÃ© plus de 700. Par eux-mÃªmes, ces chiffres indiquent les violations flagrantes dâ??IsraÃ«l du droit humanitaire, des violations qui constituent des crimes de guerre.

Au-delÃ du dÃ©compte des morts et des rÃ©fÃ©rences Ã la loi, laquelle est un produit du pouvoir, la question Ã poser est, Quel est lâ??objectif final dâ??IsraÃ«l ? Et si câ??Ã©tait les tunnels que le Hamas et le Jihad islamique ont creusÃ© sous toute la bande de Gaza â?? ils ne lâ??ont pas dit clairement, mais supposons le pour les besoins de la discussion. Selon la logique dâ??IsraÃ«l, tous les 1,8 million de Palestiniens sont par consÃ©quent des boucliers humains pour Ãªtre nÃ©s palestiniens Ã Gaza. La solution est de dÃ©truire la bande de 360 kmÂ² de terre et dâ??attendre que la communautÃ© internationale accepte cette perte catastrophique comme fortuite. Ceci nâ??est possible que dans le cadre et lâ??acceptation de la dÃ©shumanisation de la vie palestinienne. En dÃ©pit de lâ??absurditÃ© de cette proposition, câ??est prÃ©cisÃ©ment Ã cela que la sociÃ©tÃ© israÃ©lienne

exhorte sa direction militaire. IsraÃ«l ne peut pas bombarder les Palestiniens dans la soumission, et il ne peut certainement pas les bombarder dans la paix.

(*) Charte des Nations-Unies â?? article 51 :

Aucune disposition de la prÃ©sente Charte ne porte atteinte au droit naturel de lÃ©gitime dÃ©fense, individuelle ou collective, dans le cas oÃ¹ un Membre des Nations Unies est lâ??objet dâ??une agression armÃ©e, jusquâ??Ã ce que le Conseil de sÃ©curitÃ© ait pris les mesures nÃ©cessaires pour maintenir la paix et la sÃ©curitÃ© internationales. Les mesures prises par des Membres dans lâ??exercice de ce droit de lÃ©gitime dÃ©fense sont immÃ©diatement portÃ©es Ã la connaissance du Conseil de sÃ©curitÃ© et nâ??affectent en rien le pouvoir et le devoir quâ??a le Conseil, en vertu de la prÃ©sente Charte, dâ??agir Ã tout moment de la maniÃ¨re quâ??il juge nÃ©cessaire pour maintenir ou rÃ©tablir la paix et la sÃ©curitÃ© internationales.
(http://www.un.org/fr/documents/charter/chap7.shtml)

(**) RÃ¨glement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. La Haye, 18 octobre 1907 â?? article 42 :

Un territoire est considÃ©rÃ© comme occupÃ© lorsquâ??il se trouve placÃ© de fait sous lâ??autoritÃ© de lâ??armÃ©e ennemie.
Lâ??occupation ne sâ??Ã©tend quâ??aux territoires oÃ¹ cette autoritÃ© est Ã©tablie et en mesure de sâ??exercer.
(http://www.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/52D68D14DE6160E0C12563DA005FDB1B/73BF1431F064AEC0C1

The Nation : http://www.thenation.com/article/180783/five-israeli-talking-points-gaza-debunked#

Traduction : JPP pour lâ??Agence MÃ©dia Palestine

date crÃ©Ã©e
2014/07/27